

Ministère du travail, de la sante, des solidarités et des familles Direction générale de la santé

DATE : 26/06/2025

REFERENCE : MINSANTE N°2025_06

OBJET : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA CAMPAGNE D'IMMUNISATION DES NOURISSONS ET NOUVEAU-NES CONTRE LES INFECTIONS A VIRUS RESPIRATOIRE SYNCYTIAL (VRS)

Pour action ☒

Pour information ☒

Mesdames, Messieurs,

Ce MINSANTE a pour objet de vous présenter les modalités de mise œuvre et le calendrier de la prochaine campagne de prévention visant à l'immunisation des nourissons et nouveau-nés contre le virus respiratoire syncytial (VRS).

Pour rappel, trois médicaments sont commercialisés et remboursés par l'assurance maladie :

- Un vaccin : ABRYSV0 ;
- Deux anticorps monoclonaux : BEYFORTUS (nirsévimab) et SYNAGIS (palivizumab).

1. Calendrier et populations éligibles à une immunisation contre les infections à VRS pour la saison 2025-2026

1.1 Dates de début de la campagne de vaccination et d'immunisation

Dates de début de la campagne	Territoires concernés
1 ^{er} septembre 2025	France métropolitaine, Réunion, Martinique, Guadeloupe, Saint Martin et Saint Barthélemy
1 ^{er} aout 2025	Guyane
1 ^{er} octobre 2025	Mayotte

1.2 Les enfants exposés à leur 1^{ère} saison de circulation du VRS

La vaccination maternelle contre le VRS (ABRYSV0) et l'immunisation du nourrisson par un traitement préventif (BEYFORTUS ou SYNAGIS) sont les deux stratégies possibles de prévention des infections à VRS des nouveau-nés et nourissons exposés à leur première saison de circulation du VRS. Il appartient aux parents, informés par les professionnels de santé, de décider de la stratégie qui leur convient le mieux, afin de les protéger.

Vous devrez veiller à vérifier le statut vaccinal de la mère avant toute immunisation des nouveau-nés ou nourissons par anticorps monoclonal (SYNAGIS ou BEYFORTUS) afin d'éviter les doubles immunisations.

➤ Le vaccin ABRYSV0

Cette vaccination s'adresse aux femmes enceintes entre la 32^{ème} et 36^{ème} semaine d'aménorrhée à compter de la date de début de campagne (cf. 1.1). L'efficacité d'immunisation de ce vaccin est observée à partir de 2 semaines après l'injection et jusqu'à 6 mois après l'accouchement.

➤ **Les anticorps monoclonaux : BEYFORTUS (nirsévimab) et SYNAGIS (palivizumab)**

L'immunisation par les anticorps monoclonaux (pour les indications respectives, se reporter aux RCP) s'adresse à l'ensemble des enfants connaissant leur **première saison** d'exposition au VRS :

- Pour les enfants à naître à partir de la date de début de la campagne (cf.1.1), sous réserve que la mère n'ait pas été vaccinée par ABRYSV0 afin d'éviter les doubles immunisations ;
- Pour les enfants nés entre février et août 2025, BEYFORTUS ou SYNAGIS, à titre de rattrapage.

1.3 Les enfants exposés à leur 2nde saison de circulation du VRS et qui demeurent vulnérables

Pour les enfants jusqu'à l'âge de 24 mois qui demeurent vulnérables (cf. [avis HAS](#)) à une infection sévère due au VRS et connaissant leur deuxième saison de circulation du VRS, seuls BEYFORTUS et SYNAGIS sont indiqués (cf. RCP).

BEYFORTUS ne fait pas l'objet d'une prise en charge dans cette indication au moment de la publication de ce MINSANTE. Toutefois, les démarches administratives sont en cours avec le laboratoire pour sa prise en charge pour son indication ré-immunisations contre le VRS des enfants qui demeurent vulnérables à une infection sévère au cours de leur deuxième saison de circulation du VRS. La prise en charge sera effective à la publication de l'arrêté dédié au Journal Officiel.

2. Mise à disposition des médicaments : approvisionnement et prise en charge

SYNAGIS, BEYFORTUS et ABRYSV0 sont disponibles dans les établissements de santé et inscrits sur la liste des spécialités agréées aux collectivités. BEYFORTUS et ABRYSV0 sont également disponibles en ville selon les calendriers présentés ci-dessus.

Ces spécialités seront mises à disposition via les circuits classiques d'approvisionnement.

La date de prise en charge de ces traitements coïncide avec les calendriers de démarrage de la campagne d'immunisation 2025-2026.

Pour rappel, dans les établissements de santé, les modalités de déclaration des administrations et de remboursement des médicaments BEYFORTUS et SYNAGIS par l'assurance maladie seront détaillées dans une notice ATIH transmise prochainement. Une note d'information est également prévue.

Un DGS-Urgent à destination des pharmaciens ainsi qu'un MARS à destination des établissements de santé précisent également ces modalités de déploiement de la campagne.

En vous remerciant vivement de votre implication et votre mobilisation,

Sarah SAUNERON

Directrice Générale de la Santé par intérim

signé